

## Le public toujours au rendez-vous des courses hippiques



Le public toujours au rendez-vous des courses hippiques

**Judi 10 mars 2022, la Société Hippique de Vic- Fezensac a tenu son Assemblée Générale Ordinaire à la salle des Conférences à la mairie de Vic-Fezensac.**

L'assemblée est présidée par M. Patrick Vidal, assisté de M. Jean Garcia en sa qualité de secrétaire de l'Association.

**Monsieur Patrick Vidal, Président de l'Association, ouvre la séance** et remercie les membres présents.

**Une minute de silence a été respectée à la mémoire de Pierre BRUCHAUT,** Président décédé quelques jours après le déroulement des courses.

Est excusée Madame Barbara Neto, maire de la commune représentée par Serge Bachellerie premier adjoint qui la représente.

Le président donne lecture du bilan de l'année écoulée qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents de la société hippique de Vic-Fezensac.

Le président donne ensuite lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé.

Une légère hausse des enjeux a été notée - + 730 €, en raison des points « Jeux » et du rajout d'une course

**9 courses se sont déroulées soit 124 chevaux engagés.**

**Le public était au rendez-vous** malgré une date non fériée, la COVID 19 et les règles de sécurité.

La piste très bien entretenue a donné satisfaction à l'ensemble des acteurs, une condition obligatoire pour éviter la fermeture de l'hippodrome

Le Président a remercié tous les membres actifs de la Société Hippique du Fezensac à Vic-Fezensac et plus particulièrement les responsables de la piste pour la remise en forme et l'arrosage sérieux réalisés : Jean-Pierre Gerderès, Patrick Vidal, Gérard Ducourneau, Jackie Lacassin, André Lalanne.

A noter la performance de Christiane CELLA qui a réussi à faire adhérer de nombreux annonceurs et à collecter plus de deux mille euros.

Il a remercié aussi le président de la Société Hippique de Castéra-Verduzan pour l'aide apportée conjointement avec ses nombreux membres bénévoles, et Madame la Maire et ses Services pour la partie logistique et l'entretien global du site.

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Le Président donne ensuite lecture du rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021. Il informe l'assemblée que le compte de résultat est excédentaire de 327 €, grâce au soutien des commerçants et autres organismes donateurs.

Les frais fixes obligatoires sur l'hippodrome s'avèrent très importants : ambulance, vétérinaire, maréchal-ferrant, sonorisation et autres techniciens.

Il est à noter que la Fédération Nationale des Courses Hippiques a rétrocédé à la Société la somme de 5860 euros et que la Société a généré un produit de 4000 euros : entrées, programmes, buvette, encarts publicitaires et autres soutiens.

**Le prix des cartes de membre est fixé à 5€.**

La subvention versée par la Fédération Nationale des Courses à la Communauté des Communes de d'Artagnan en Fezensac a été sollicitée auprès de cette dernière et sa Présidente Madame Barbara Neto, par la voix de son représentant, Monsieur Bachellerie, confirme donner une suite favorable à la demande.

**Le bilan financier est adopté à l'unanimité des présents.**

**Election du nouveau conseil d'administration :**

Pour 2022, sont administrateurs : Patrick Vidal, Michel Brusty, Bernard Sarramejean, Philippe Castellanos, Christiane Cella, Gérard Ducourneau, Christian Forsans, Michèle Gicquiaud, Jean Garcia, Jean-Pierre Gerderès, André Lalanne, Jackie Lacassin, Chantal Larrey, Jacques Larrey.

**Le Bureau :**

Président : Patrick VIDAL

<https://lejournaldugers.fr/article/55936-le-public-toujours-au-rendez-vous-des-courses-hippiques>

Vice-présidents : Michel BRUSTY et Bernard SARRAMEJEAN

Trésorier : André LALANNE

Trésorier adjoint : Michèle GICQUIAUD

Secrétaire : Jean GARCIA

Sont retenus en qualité de **commissaires sur l'hippodrome de Vic-Fezensac** :

Christine LE GOFF Matthieu DUFFILLOL Jean-Pierre RAMOS Patrice FLORENSAN André MARES Pierre SAUVAGE Patrick BUROS

**Les courses de chevaux auront lieu le lundi 26 Septembre 2022.**